

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe de biens et de services

Claudie Louvot - INSEE Département Système statistique d'entreprises 30 mai 2007





2 - La mesure de la mondialisation de l'économie

- Les statistiques structurelles nationales doivent être complétées et harmonisées
- Un nouveau règlement européen organise la mise à disposition d'informations sur la mondialisation :
- « Les statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères »:
 - Fats : « Foreign affiliates statistics »
 - Inward Fats : filiales de groupes étrangers implantées dans le pays déclarant.
 - Outward Fats : filiales non résidentes de groupes du pays déclarant.

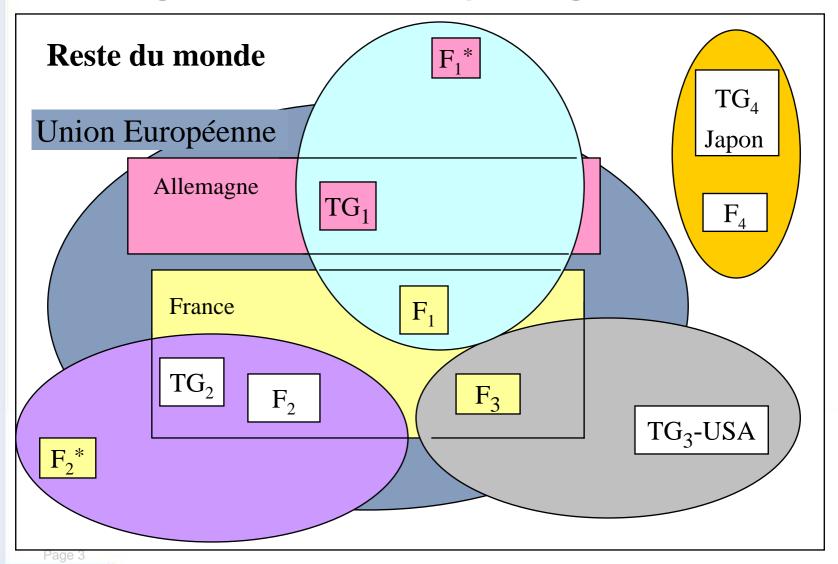








3 - L'organisation et le champ du règlement Fats









4 - Le volet Inward des statistiques Fats

- > En France, l'enquête Lifi permet de repérer les filiales résidentes de groupes étrangers
- › Les principales variables demandées :
 - chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs salariés, dépenses de R&D, etc..., de la filiale.
- > Elles sont déclinées :
 - -selon le secteur d'activité de la filiale résidente,
 - -et la localisation géographique de la tête de groupe.
- Ces informations sont d'ores et déjà disponibles et transmises à Eurostat sur la base du volontariat.



Page 4



5 – Les échanges extérieurs intra-groupe : un concept né de la mondialisation

- Les échanges extérieurs ne sont pas actuellement demandés dans le volet Inward des statistiques Fats, ni leur composante intra-groupe...
- ...en dépit d'interactions manifestes entre mondialisation et commerce international.
- En France, en 2004, environ 40 % des échanges de biens se concentrent sur les filiales résidentes de groupes étrangers, soit moins de 1% des entreprises des secteurs non financiers.
- Aucun doute quant à l'intérêt d'une mesure des échanges extérieurs intra-groupe.







6 – Un programme d'études-pilotes auquel s'associe la France

- Des pistes d'enrichissement du règlement Fats sont d'ores et déjà envisagées, mais elles sont soumises à des études-pilotes.
- C'est le cas des échanges intra-groupe. Si les résultats se révèlent satisfaisants, les variables testées seront introduites dans une nouvelle version du règlement.
- La France s'est portée candidate. Elle a pour cela demandé une subvention à Eurostat.







7 - Un nombre très réduit de questions

- > L'enquête s'adressera à un échantillon de 3000 filiales, appartenant à tous les secteurs de l'économie, en principe.
- La population concernée compte 12 à 13 000 entreprises.
- La question principale :
 - les échanges intra-groupe de biens d'une part, de services d'autre part.
- > En fonction de l'avis du comité du label et du comité de concertation:
 - une ventilation géographique des flux (UE -hors UE).
 - les coûts de transport en territoire de transit des biens importés afin de pouvoir valoriser Fab les importations.











8 - L'intra-groupe : un concept situé à la croisée des chemins

- Un point d'ancrage, mentionné dans les recommandations : les statistiques nationales sur les échanges extérieurs.
- › Pour une entreprise multinationale, ce cadre conceptuel est contraignant et inadapté.
- Cette dualité se retrouve dans la manière dont les flux d'échanges intra-groupe sont enregistrés dans les outils de gestion des entreprises.





Claudie Louvot



9 - La question est simple, mais le chiffrage de l'intra-groupe l'est moins

- Une étude de faisabilité a été réalisée au premier trimestre 2007
- Les responsables financiers d'une vingtaine d'entreprises ont été directement interrogés
- Ces entretiens avaient pour but :
 - de tester la compréhension des concepts,
 - d'envisager des méthodes d'évaluation.







10 - Les conclusions d'ordre général

- Il est possible de mesurer les échanges intragroupe, au moins à partir des comptes.
- Mais les évaluations ne sont pas sans poser des problèmes...
- ...qui diffèrent pour les biens et les services.
- Les réponses ne sont pas directement lisibles dans des documents existants,
- > elles nécessiteront un travail d'expertise.







11 - Les échanges intra-groupe dans les comptes destinés à la consolidation

Points forts

- > Parfaitement identifiables
- Chaque facture est vérifiée par confrontation avec le paiement enregistré par la filiale partenaire
- › Autre gage de fiabilité : à l'importation, ces factures servent de base au calcul de la TVA.

Points faibles

- > Repérage plus facile à l'exportation qu'à l'importation
- › Décalages temporels entre l'enregistrement de la facture et le fait générateur











12 - Les problèmes spécifiques aux échanges intra-groupe de biens

- > Existence d'une source externe exhaustive, donc incluant les échanges intra-groupe de biens : les statistiques douanières
- Les flux douaniers sont les plus conformes conceptuellement aux spécifications du règlement.
- La réconciliation entre les comptes et les statistiques douanières peut être délicate :
 - -déconnexion entre la circulation des flux physiques et celle des flux financiers et monétaires ;
 - -toutes les lignes des comptes ne sont pas à retenir.







Claudie Louvot



13 - Les problèmes spécifiques aux échanges intra-groupe de services

- > Il existe une source externe : la Balance des paiements...
- ...presque exhaustive tant qu'il y aura des déclarations bancaires.
- › Le chiffrage des échanges intra-groupe peut en outre révéler une légère sous-estimation des flux d'échanges de services estimés par la Balance des paiements.
- L'évaluation des échanges intra-groupe ne peut donc reposer que sur les comptes consolidés.









14 : Flux économique, flux financier et flux monétaire

- Les situations à problèmes :
 - si les paiements prennent la forme de simples écritures comptables,
 - s'il existe une filiale de trésorerie.
- De tels paiements ne transitent pas par le système bancaire.
- > Ils peuvent néanmoins être déclarés par les DDG







15 - Une avancée vers une meilleure connaissance des échanges de services

- › Et ils doivent être pris en compte car ils correspondent à des phénomènes économiques bien réels.
- Deux autres points délicats :
 - la nomenclature des échanges de services
 - les entreprises des secteurs financiers : faut-il les enquêter?





